

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

PROJET DE RÈGLEMENT N° 278-2020

« Ayant pour objet de modifier le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy afin d’agrandir l’affectation récréative à même l’affectation agroforestière adjacente au Club Tobo-Ski à Saint-Félicien »

Attendu que le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2015;

Attendu que les articles 47 et suivants de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme permettent à la MRC du Domaine-du-Roy de modifier son schéma d’aménagement et de développement révisé (SADR);

Attendu que le 11 juillet 2019, la Ville de Saint-Félicien a déposé une demande à la MRC du Domaine-du-Roy visant à modifier son schéma d’aménagement et de développement révisé afin de permettre au Club Tobo-Ski de mettre en œuvre la phase II de son projet de village alpin;

Attendu que le 10 septembre 2019, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a adopté la résolution n° 2019-203 en vertu de laquelle le conseil accepte la demande de modification du schéma d’aménagement et de développement révisé en lien avec le développement de la phase II du village alpin déposé par la Ville de Saint-Félicien;

Attendu que le 30 mars 2020, la Ville de Saint-Félicien a adopté une deuxième demande de modification du schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy visant la mise en œuvre des phases III et IV du village alpin du Club Tobo-Ski;

Attendu que le 14 avril 2020, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a adopté la résolution n° 2020-080 en vertu de laquelle le conseil accepte la demande de modification du schéma d’aménagement et de développement révisé en lien avec le développement des phases III et IV du village alpin déposé par la Ville de Saint-Félicien;

Attendu qu’un plan de développement favorisant le concept de villégiature « verte » a été préparé par madame Fabienne Mathieu, urbaniste, de la firme Écogestion Solutions;

Attendu que le développement des phases II, III et IV se voudra respectueux du concept de villégiature « verte » présenté dans le plan de développement de la firme Écogestion Solutions;

Attendu que la MRC a eu des échanges avec le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation sur la version préliminaire du règlement et qu’elle a considéré les commentaires reçus;

Attendu qu’en vertu de l’article 50 de la Loi, la MRC peut demander au ministre son avis sur la modification proposée;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le projet de règlement n°278-2020 ayant pour objet de modifier le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy afin d’agrandir l’affectation récréative à même l’affectation agroforestière adjacente au Club Tobo-Ski de Saint-Félicien.

De transmettre, pour avis, une copie du projet de règlement n° 278-2020 à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

Qu’une consultation publique écrite soit prévue du 17 juillet au 31 juillet 2020, conformément à l’arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

ARTICLE 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1.1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

1.2 Numéro et titre du règlement

Le présent règlement est identifié par le numéro 278-2020 et il porte le titre de « Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy afin d'agrandir l'affectation récréative à même l'affectation agroforestière adjacente au Club Tobo-Ski à Saint-Félicien », ci-après nommé « le présent règlement ».

ARTICLE 2 BUT DU RÈGLEMENT

2.1 Agrandissement de l'affectation « récréative » adjacente au Club Tobo-Ski

La modification prévue au SADR vise à agrandir les limites de l'affectation « récréative » à même l'affectation « agroforestière », adjacente au Club Tobo-Ski. Cet agrandissement s'effectuerait en deux temps. La première demande de modification propose un agrandissement de 6,67 hectares de la zone récréative. Cette modification permettrait au Club Tobo-Ski de concrétiser la phase II de son village alpin, se traduisant par l'implantation de vingt-huit (28) nouveaux emplacements de villégiature. La modification inclut une partie des lots 4 085 974, 4 085 976 et 4 817 167 du cadastre rénové du Québec.

La deuxième demande de modification se traduit par un agrandissement de 7,61 hectares et permet la mise en œuvre des phases III et IV du village alpin. Ces phases proposent l'ajout de trente-deux (32) nouveaux emplacements de villégiature. L'agrandissement empiète sur une partie des lots 4 085 974 et 4 085 976 du cadastre rénové du Québec, deux lots qui sont également touchés par l'agrandissement proposé par la phase II. Les deux demandes d'agrandissement totalisent une superficie de 14,28 hectares. Un croquis illustrant l'ensemble des phases du village alpin et le nombre d'emplacements disponibles par phase est présenté à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 3 MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

3.1 Carte 2 « Grandes affectations du territoire »

La carte 2 « Grandes affectations du territoire » apparaissant à la section 2 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy est modifiée afin d'agrandir l'affectation « récréative » à même l'affectation « agroforestière », adjacente au Club Tobo-Ski. Un extrait de la carte 2 est présenté à l'annexe B du présent règlement.

ARTICLE 4 DISPOSITIONS FINALES

4.1 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prescrites par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) auront été dûment remplies.

Donné à Roberval ce seizième jour de juillet de l'an deux mille vingt.

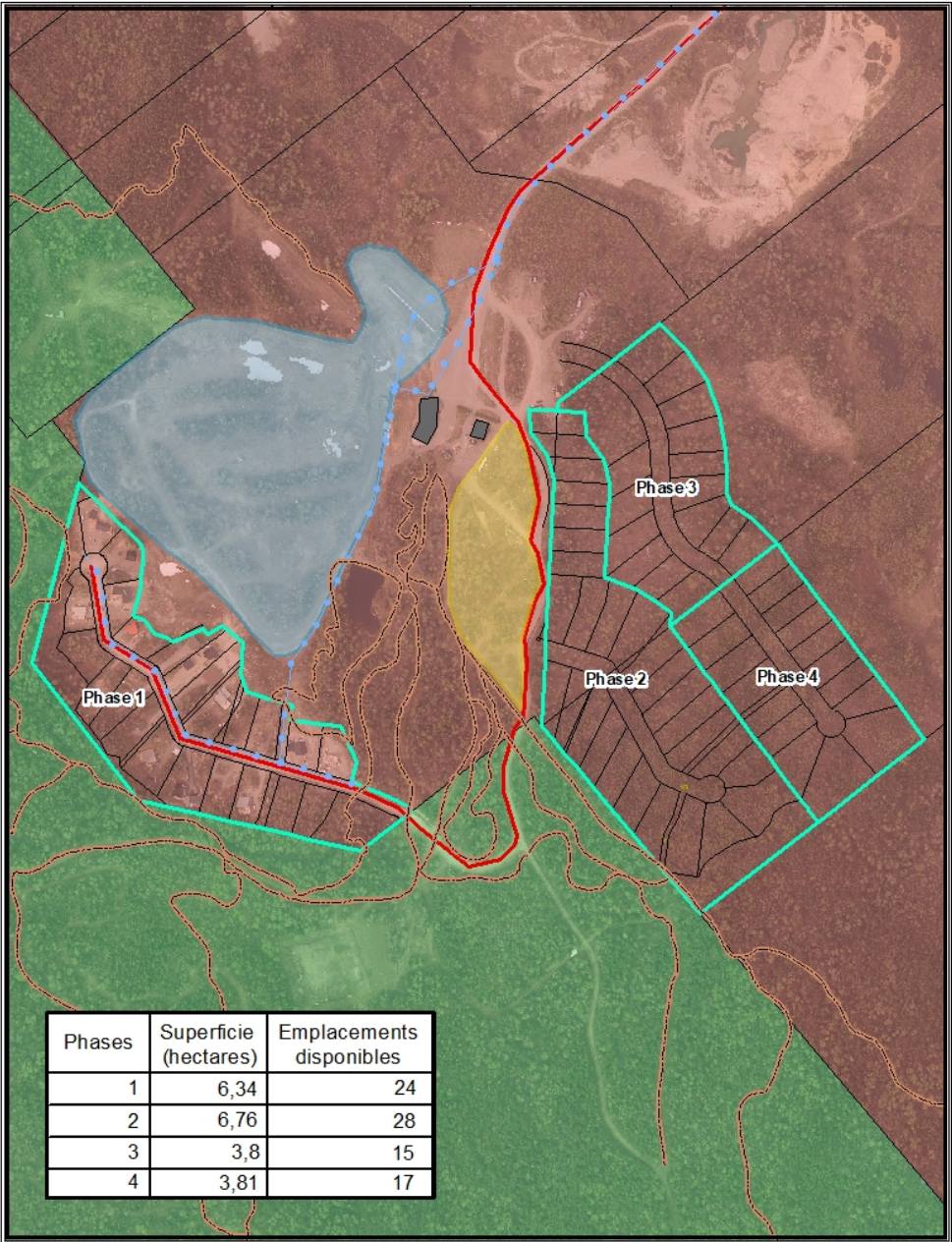
Copie certifiée conforme



Steeve Gagnon
Directeur général adjoint

ANNEXE A

Croquis – Agrandissement de l’affectation récréative



Phases	Superficie (hectares)	Emplacements disponibles
1	6,34	24
2	6,76	28
3	3,8	15
4	3,81	17

Club Tobo-ski

- Limites du village alpin
- Station de ski
- Camping
- Bâtiments
- Sentiers récréatifs

Tenure des terres

- Privée
- Publique

Matrice municipale

- Cadastré

Infrastructures

- Rues principales
- Réseau d'aqueduc

Croquis - Village alpin

Demande de modification au SADR

Portrait de l'utilisation du territoire

Ville de St-Félicien - Club Tobo-Ski

MRC
Domaine-du-Roy

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Système de référence
MTM NAD 83 ZONE 8

Sources de données
MRC du Domaine-du-Roy

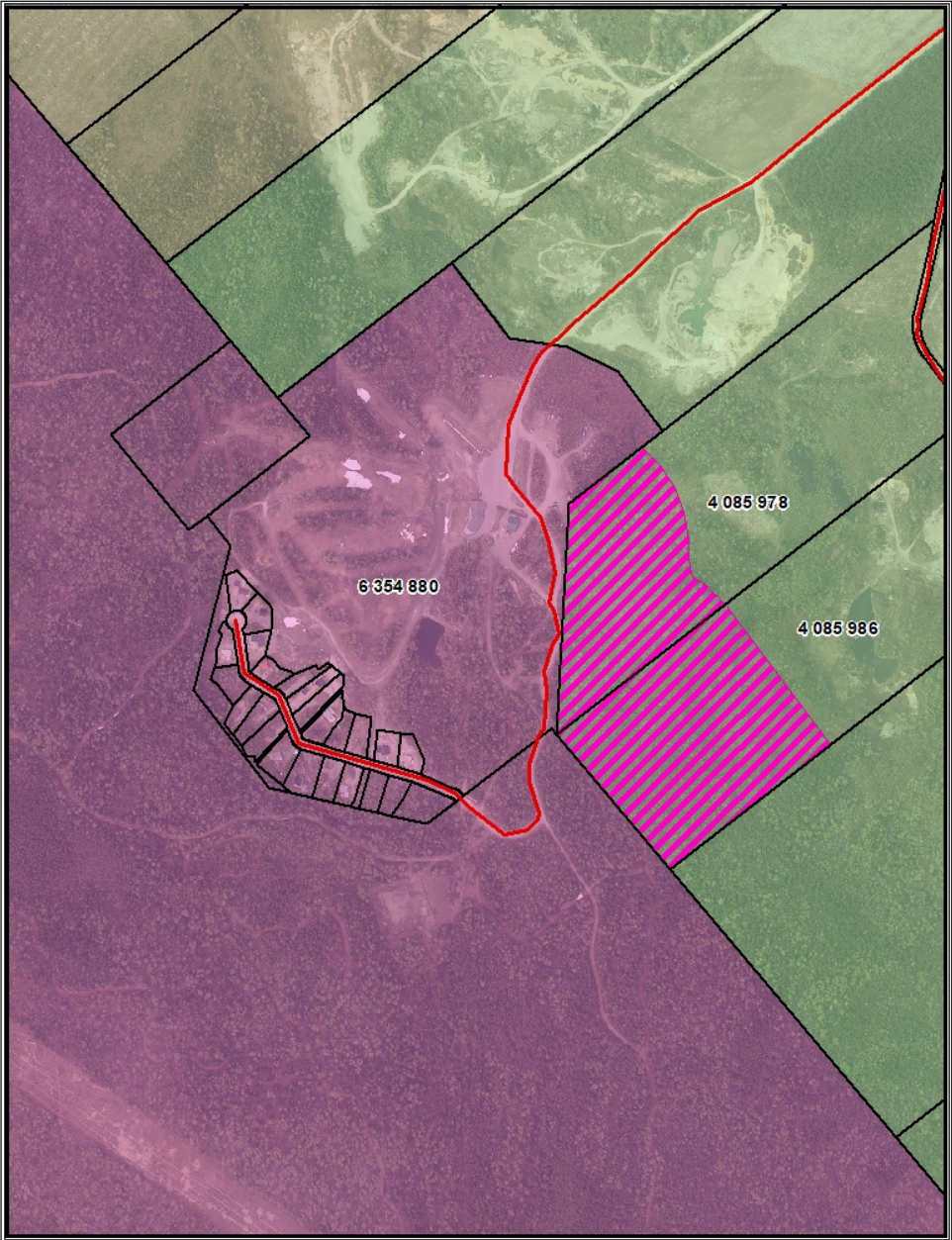
Date
Produit le 14 juillet 2020

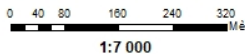
0 25 50 100 150 200 Mètres

1:5 000

N

ANNEXE B
Carte 2 (extrait) – Grandes affectations du territoire



Grandes affectations  Agroforestière  Agricole viable  Récréative  Agrandissement de l'affectation récréative (14,23 ha) Matrice municipale  Cadastre Réseau routier  Rues principales	Carte 2 (extrait) - Grandes affectations du territoire <i>Demande de modification au SADR</i> <i>Agrandissement de l'affectation récréative</i> <i>Ville de St-Félicien - Club Tobo-Ski</i> Système de référence MTM NAD 83 ZONE 8 Sources de données MRC du Domaine-du-Roy Date Produit le 14 juillet 2020	 MRC Domaine-du-Roy SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE   1:7 000
--	---	--